



Ligue Internationale contre le racisme et l'antisémitisme Bas-Rhin

C'est en 1927 que la LICRA fut créée à Paris quand, autour de l'écrivain Bernard Lecache, des personnalités telles que Léon Blum, Edouard Herriot, Albert Einstein, Joseph Kessel, Romain Rolland se réunirent pour fonder ce qui s'appela d'abord la Ligue contre les pogroms. Ils voulaient alors alerter l'opinion internationale sur les crimes dont les Juifs étaient les victimes en Europe Centrale. Puis des femmes et des hommes, se situant au-dessus des partis, des confessions et des systèmes politiques ont rejoint les rangs de la LICRA pour défendre leur idée : lutter contre la haine raciale et l'intolérance pour la paix entre les hommes et les peuples.

→ Missions générales

- ▶ Lutter contre le racisme, les discriminations raciales et religieuses.

→ Champs de compétences en matière de discriminations

- ▶ L'ensemble des discriminations reconnues par la loi
- ▶ Ensemble des domaines

→ Modes d'intervention

- ▶ **Informé, Orienter**
- ▶ Informer généralement sur les discriminations
- ▶ Informer la personne sur ses droits, les procédures et recours possibles dans sa situation
- ▶ Orienter vers la ou les structures (association, syndicat ou autre) la plus adaptée à la demande de la personne
- ▶ Orienter vers des avocats pour un conseil juridique spécialisé ou une action en justice

- ▶ **Proposer une médiation sociale** entre la personne et l'employeur mis en cause pour
- ▶ nouer un dialogue
- ▶ trouver une solution alternative à l'action en justice
- ▶ rappeler la loi à l'employeur mis en cause

▶ Accompagner juridiquement

- ▶ Aider à saisir les autorités compétentes (Aider les personnes à reformuler leur question en termes de droit, les aider à qualifier les faits, les aider à rédiger un courrier)
- ▶ Aider à la constitution du dossier dans le cadre de la procédure engagée (pour rassembler l'ensemble des pièces, pour rassembler les preuves)
- ▶ Accompagner tout au long des démarches juridiques et administratives
- ▶ Assister et représenter en justice
- ▶ Se constituer partie civile
- ▶ Saisir la Halde au nom de l'association

→ Zone géographique d'intervention

- ▶ Bas-Rhin

→ Qui peut prendre contact ?

- ▶ Tout public

→ Comment prendre contact ?

- ▶ Par téléphone ou par mail
- ▶ Entretien sur rendez-vous uniquement

→ A quelles conditions ?

- ▶ Intervention gratuite (sauf en cas d'intervention longue et complexe ou en cas d'intérêt économique important)

→ Autres types d'intervention sur les discriminations

- ▶ Médiatisation de certains cas pour faire évoluer les mentalités et la prise en compte des discriminations.
- ▶ Intervention dans le cadre du Mois de l'Autre
- ▶ Participation à la COPEC (Commission pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté)